

RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00472

Numéro SIREN : 792 424 145

Nom ou dénomination : I.C.R. CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001805

I.C.R. CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 475 Route des Vernes – Pringy – 74370 ANNECY
792.424.145 RCS ANNECY

* * *

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 2 FEVRIER 2021

* * *

*L'an deux mil vingt et un,
Le deux février,
A dix-huit heures,*

La société « **HOLDING I.C.R.** », Société à responsabilité limitée au capital de 140.000 euros, ayant son siège social 85 Route de Grattepanche – 74370 VILLAZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 792.115.172 RCS ANNECY, représentée par ses co-gérants, Messieurs Mickael BRITES et Benjamin BALADDA,

Associée unique de la société « **I.C.R. CONSTRUCTION** »,

Après avoir exposé que, par suite de la démission du Cabinet COFIDEST, Commissaire aux Comptes titulaire, il convient de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat restant à courir, faute de commissaire aux comptes suppléant qui aurait pu accéder de plein droit aux fonctions du commissaire aux comptes démissionnaire,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, décide, en raison de la démission du Cabinet COFIDEST, Commissaire aux Comptes titulaire, de nommer :

- le **CABINET JF PISSETTAZ EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**, domicilié à ARCHAMPS (74160) – 432 Avenue Marie Curie, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- **Monsieur Didier BERTEAUX**, domicilié 2 Avenue des Allobroges – 74200 THONON LES BAINS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2025, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, étant précisé qu'une mission contractuelle leur est également confiée pour intervenir au titre des comptes annuels du dernier exercice écoulé clôturé le 30 septembre 2020, compte tenu du fait que leur nomination intervient après la clôture dudit exercice.

DS
JM B

DS
BB

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société HOLDING I.C.R.

Monsieur Mickael BRITES

Monsieur Benjamin BALADDA

